Arrivée du général Desclevin

Le général Desclevin est arrivé par le train d'une heure, en compagnie de l'intendant militaire d'Arras, pour passer en revue les troupes et leurs cantonnements.

Entrevue du Préfet et des agents principaux de la Compagnie

A 3 h. 40, MM. Alapetite, préfet du Pas-de-Calais, Duporcq et Pellet, ingénieurs du service des mines à Arras sont arrivés en gare de Lens. Sur le quai, MM. Mercier, sous-préfet de Béthune et Mercier, adjoint au maire de Lens, les attendaient.

Ces Messieurs se rendirent immédiatement dans le salon de la mairie où MM. Barrois, administrateur, Bollaert, âgent général et Reumaux, ingénieur en chef vinrent exposer leurs plaintes contre les ouvriers.

Il déclarèrent que les livrets n'avaient aucunement été remis dans le but de nuire au syndicat.

Sur une observation de M. le préfet, disant que la dernière phrase de la Compagnie, semblait tenir en suspens sur la tête des ouvriers l'épée de Damoclès ; que cette menace semblait effrayer bon nombre de grévistes qui se croyaient visés, les représentants de la Compagnie ont affirmé que leur intention n'était pas de renvoyer des ouvriers en ce moment, alors qu'elle a besoin de produire beaucoup. Mais la Compagnie se réserve de prendre ultérieurement telle mesure qu'elle jugera convenable. Elle entend pouvoir congédier à volonté ses ouvriers.

M. le Préfet a beaucoup insisté pour que la Compagnie fasse preuve d'un esprit conciliant et bienveillant en toutes circonstances.

Les délégués grévistes

A ce moment,ont été introduits les délégués grévistes, ayant à leur tête Lamendin.

Après avoir pris connaissance des griefs formulés par les ouvriers, le préfet demanda quelques détails sur les conditions de travail, notamment sur la remise des lampes et sur le démontage des poulies. Il manifesta ensuite le désir de voir s'aplanir le plus vite possible ce malheureux conflit.

M. le Préfet n'a pas essayé de dissimuler que toutes ses sympathies étaient acquises aux ouvriers qui trouveront toujours en lui un administrateur fermement partisan de l'amélioration du sort des travailleurs.

Il a toutefois ajouté qui lui était fort difficile, dans la circonstance actuelle de se prononcer catégoriquement sur le différend, ayant à peine eu le temps de venir à Lens pour se rendre compte de la situation.

Ces excellentes paroles ont produit sur la délégation ouvrière le meilleur effet. Les ouvriers se sont montrés très satisfaits de ce langage ferme et loyal.

M. Alapetite est reparti pour Arras par le train de 5 h. 30.

Réunion « salle Gossart »

A six heures, une réunion a été tenue salle Gossart. 900 personnes y assistaient. Après avoir rendu compte de l'entrevue qui a eu lieu avec le Préfet, Lamendin a déclaré que la délégation ouvrière allait se transporter auprès de M. Reumaux, ingénieur en chef. Pendant l'absence des délégués, de nombreuses conversations s'engagent entre les mineurs qui paraissent très animés.

Déclaration de la Compagnie

A leur retour qui était attendu avec une grande impatience, les délégués annoncent que la Compagnie maintient ses déclarations antérieures.

Une discussion assez vive s'engage alors entre plusieurs grévistes.

Les uns veulent la reprise immédiate du travail ; les autres demandent au contraire la continuation de la grève.

La reprise du travail est repoussée

Enfin presque tous les mineurs se mettent d'accord sur la seconde motion. A l'unanimité moins huit voix, il est décidé que la grève continuera.

Lamendin tient à faire observer que la grève résulte d'une entente libre entre tous les ouvriers mineurs de Lens et qu'il n'entend pas en être le promoteur. — Cris de : Vive Lamendin.

La Réunion de vendredi

Vendredi soir,une nouvelle réunion se tiendra salle Gossart. Cette assemblée promet d'être mouvementée et des incidents se produiron certainement.

Derniers échos

Il paraîtrait que pendant l'entrevue des délégués ouvriers avec le Préfet du Pas-de-Calais, un gréviste aurait dit à M. Alapetite que les mineurs ne faisaient pas grève par plaisir, car ils s'exposaient ainsi à être congédiés et que dans ce dernier cas, la Compagnie avait coutume de porter sur les livrets un signe conventionnel, lequel signe empêchait d'obtenir du travail dans les autres concessions.

M. Duporcq, ingénieur conseil, a, dit-on, beaucoup insisté pour avoir sur tout ce qui se passe des renseignements d'une extrême précision.

A l'Étranger

TROUBLES GRAVES EN AUTRICHE

Collision avec la troupe

Vienne, 30 janvier. — Cinq cents ouvriers verriers en grève depuis quelques jours ont complètement détruit un certain nombre de tuilleries de verre à Neudorf et à Wiesenthal. La troupe venue de Reichenberg a fait feu : deux émeutiers ont été tués ; plusieurs autres ont été blessés.

La paperasserie militaire

AUX MAIRES,

M. Baggio, maire de Carvin, nous prie d'insérer lettre suivante qu'il adresse à ses collègues :

Mes chers collègues :

Vous venez de faire comme moi l'expérience des exigences des administrations régimentaires en ce qui concerne les pièces justificatives à fournir pour obtenir après un an de service le renvoi dans leurs foyers des soldats fils aînés ou fils uniques de familles de sept enfants.

Tous vous avez pu constater combien le nombre et l'étendue des pièces exigées entravent et arrêtent les services de nos Mairies.

Tous vous avez pu reconnaître que des pièces moins nombreuses et beaucoup plus simples allégeraient considérablement le travail de nos employés et en même temps rendraient infiniment plus clair, plus simple et plus rapide l'examen et la décision des administrations militaires.

Vous savez également que chaque année, pour le conseil de révision, des exigences semblables et aussi peu justifiées entraînent également l'arrêt des travaux de nos Mairies.

Je viens en conséquence vous proposer de vous joindre à moi pour demander respectueusement à M. le Ministre de la guerre par la pétition ci-après la renonciation à ces exigences et la réduction des pièces justificatives à leur strict nécessaire en nombre et en étendue.

Votre dévoué collègue,

Ch. Baggio,

Maire de Carvin (Pas-de-Calais).

PÉTITION

Monsieur le Ministre de la guerre,

Ceux de nos administrés, pères de sept enfants, qui ont leur fils aîné ou leur fils unique au service depuis un an au moins, nous prient de leur fournir les pièces nécessaires au renvoi de leur fils dans ses foyers.

Nous ne demandons qu'à les obliger, malheureusement les pièces exigées par les administrations des régiments, soit d'elles-mêmes soit d'après les *instructions émanées de votre ministère*, sont si nombreuses et si étendues, que tous les autres services de nos Mairies en sont arrêtés.

Veuillez nous permettre d'appeler sur ce point votre attention.

Les pièces exigées pour le renvoi d'un militaire comprennent :

1° Le certificat modèle n° 1 avec état de la famille ;

2° L'acte de mariage *in extenso* des père et mère ;

3° Sept copies *in extenso* des actes de naissance de tous les enfants ;

4° Huit certificats de vie, savoir ceux des père et mère, et les certificats de vie des six frères ou sœurs du soldat.

Soit ensemble seize à dix-sept pièces.

Ces pièces sont-elles réellement nécessaires ?

Pour qu'une administration régimentaire puisse prononcer le renvoi du fils aîné ou du fils unique d'une famille de sept enfants, il faut et il suffit qu'elle ait en mains la preuve qu'il est le frère légitime aîné ou unique de six enfants légitimes vivants.

Or de simples apperts ou résumés des actes de l'état-civil fournissent tous les renseignements nécessaires pour prouver que le jeune soldat et les six enfants inscrits à l'état de famille du certificat n° 1 sont tous légitimes et frères ou sœurs et que le jeune soldat est le frère aîné ou unique.

De plus le certificat de vie inscrit au bas de chaque appert fournira la preuve de l'existence de la personne y dénommée, bien plus rapidement qu'un certificat séparé.

Quant aux copies réclamées in extenso, elles ne fourniront aucun autre renseignement utile, et elles présenteront les renseignements nécessaires sous une forme beaucoup moins apparente, parce qu'ils y seront noyés dans une foule de renseignements indifférents.

En effet en quoi cela peut-il influencer la décision à prendre ?

1° que la déclaration de telle ou telle naissance ait été faite le jour ou le lendemain de la naissance ?

2° à dix heures du matin ou à trois heures du soir ?

3° devant le maire ou devant l'adjoint par empêchement du maire ?

4° devant un maire nommé Louis Durand ou Frédéric Lalour ?

5° que le déclarant ait été une sage-femme, un médecin, le père ou une autre personne ayant assisté à l'accouchement ?

6° Que les témoins qui sont habituellement ou des voisins de la mairie ou les premiers venus arrêtés à leur passage et qui comparaissent avec ou sans signature au prix d'une chope pour leur dérangement s'appellent Sylvestre Lecorne, Louis Parmentier ou de tout autre nom.

Il en est à plus forte raison de même de l'acte de mariage, trois ou quatre fois plus long, qui contient encore bien plus de détails dignes des anciens légistes.

Les conseils d'administration des régiments ne sont pas des conseils de contentieux chargés d'éplucher et de faire réformer les actes de l'état-civil ; ce qui leur importe, c'est d'avoir sous les yeux des *documents simples, courts et clairs* qui leur permettent de prendre rapidement et sûrement la juste décision ; ils trouveront tous ces documents dans les apperts et tous les autres détails qui encombrent les copies in-extenso, ne peuvent que leur faire gaspiller leur temps.

Ces considérations s'appliquent en tous points aux copies in extenso des actes de l'Etat-civil qui nous sont réclamées chaque année pour les dispensés lors du Conseil de révision.

Par ces motifs, nous venons respectueusement vous prier, M. le Ministre, de vouloir bien alléger notre travail de tout ce qui est inutile à la solution des questions militaires et par suite de vouloir bien ordonner :

1° que les actes de l'état-civil demandés pour dispenses de conscrits ou renvois de militaires,seront ou pourront être fournis sous la forme d'apperts ou résumés ;

2° que les certificats de vie exigés pourront être inscrits au bas des apperts.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de nos sentiments profondément respectueux.

Le Maire de...

UN CRIME ANCIEN

Le coupable dénoncé par une sœur du « Bon-Pasteur »

Notre correspondant parisien nous télégraphie :

Le 30 novembre 1884, une marchande de chaussures, Mme Parlange, demeurant boulevard de la Villette, était assassinée en plein jour dans son magasin.

Malgré les plus actives recherches, le meurtrier était demeuré introuvable.

Aujourd'hui, il est prouvé que le meurtrier est un nommé Bure, qui porte le sobriquet peu rassurant de la *Terreur de la Villette*.

Voici, d'après les indications qui nous ont été fournies, comment on serait arrivé à découvrir l'auteur de ce meurtre.

Il y a cinq ans, Bure avait pour maîtresse une fille appelée « Marie la Brune », à laquelle le misérable fit l'aveu de son crime.

Marie, la conscience troublée par le remords, se jeta il y a trois ans, dans les bras de la religion.

Elle fut admise à la maison de refuge du Bon Pasteur où, touchée de ses mortifications, la supérieure l'admit aux vœux simples il y a un an environ.

Dès lors, « Marie la Brune » prit le nom de sœur Louise de la Miséricorde.

A la suite de certaines déclarations, interrogée par voie de commission rogatoire, l'ex-Marie la Brune a désigné Bure, son ancien amant, comme l'assassin du boulevard de la Villette.

« Je fais ces aveux, a-t-elle dit, car je ne puis plus mentir. Je crains cependant que la justice ne m'arrache au lieu de pénitence que j'ai librement choisi.

« Depuis que je suis entrée en religion, j'ai » retrouvé le calme moral ; je suis heureuse » de m'être consacrée à Dieu et je ne désire » qu'une chose : finir honnêtement une vie » si mal commencée. »

La supérieure a rassurée la sœur Louise et l'a engagée à se soumettre à tout ce que la justice humaine pourrait exiger d'elle.

On se rappelle qu'un certain Lemoine, accusé de complicité dans l'affaire Parlange, avait été arrêté. Outre cette arrestation, d'autres vont, paraît-il, être opérées, entre autres celles d'un nommé Raoul qui habite les Prés-Saint-Gervais.

Depuis son arrestation, « La Terreur de La Villette » n'a cessé de protester avec violence contre les déclarations de son ancienne maîtresse.

« Marie la Brune » était une folle et une hystérique ; elle a toujours manifesté l'idée *d'entrer en religion*.

Cependant certains détails paraissent confirmer les allégations de Marie la Brune.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'instruction de cette affaire.

Chronique locale

ROUBAIX

Réunion de Commissions. — Les 2e et 1re commissions se réuniront aujourd'hui 31 janvier, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, pour examiner les questions suivantes :

1° Condition publique ; tarif des opérations de décreusage. Vœu de la commission de surveillance ;

2° Service dentaire ; pétition de M. Roussel ;

3° Grande Harmonie ; emploi de la portion disponible du traitement du directeur ;

4° Union des Trompettes ; demande d'augmentation de subvention ;

5° Construction d'un théâtre municipal ; proposition de M. Willem.

Un noyé. — On a retiré hier matin, vers sept heures, du canal au pont de Gravelines, *le cadavre d'un individu qui*, d'après les papiers trouvés sur lui, doit être le sieur Joseph Claeys, âgé de 51 ans.

On a retrouvé dans sa poche 90 centimes.

Le malheureux s'est certainement suicidé ; avant de se jeter à l'eau il a même pris la précaution de se lier les bras.

Claeys est le même individu qui, au mois de mai dernier, étant ivre, a porté plusieurs coups de couteau au sieur Jean Semeis.

Classement de la rue Monge. — *Enquête d'utilité publique.* — Pendant quinze jours, de ce jour au 12 février prochain, le projet et les pièces relatives au classement de la rue Monge, seront déposés au Secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 13, 14 et 15 février, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Lille, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Chronique colombophile. — La société le *Pigeon Roubaisien*, établie chez M. Louis Deregnaucourt, angle des rues St-Roch et Sébastopol, à l'honneur d'informer les amateurs colombophiles qu'elle donnera un grand concours de pigeons-voyageurs, le dimanche 7 Septembre.

Une affiche ultérieure dira quelles en sont les conditions.

Objets trouvés. — Un fichu de laine et une bague d'une certaine valeur ont été déposés au bureau de M. le commissaire central, où on peut les réclamer.

Un ivrogne. — Un ivrogne, Henri Nesfouille, terrassier, âgé de 26 ans, demeurant quai d'Anvers, passait mercredi après-midi, Grande-Rue, insultant tous les passants. Témoin de cette scène, le sous-inspecteur de police, M. Dervaux arrêta l'individu et le conduisit au dépôt.

Classement de la rue Miln. — *Enquête d'utilité publique.* — Pendant quinze jours, du 29 janvier courant au 12 février prochain, le projet et les pièces relatives au classement de la rue Miln seront *déposés au secrétariat* de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 13, 14 et 15 février, de trois à quatre heures du soir, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Chiens ratiers. — Une belle partie de chiens ratiers, aura lieu le dimanche 2 février à 3 heures précises, chez M. Mesplomb, cabaretier, angle des rues Sébastopol et Inkermann.

L'enjeu est de 50 francs.

Accidents. — Hier après-midi vers quatre heures, un accident s'est produit chez M. Auguste Lepoutre, fabricant rue St-Antoine.

Un emballeur, Vlémynck, demeurant rue d'Arcole, cour Joye, était occupé à placer une caisse sur un *tire-sacs* lorsqu'il fit un faux mouvement et tomba.

Il fut admis à l'Hôtel-Dieu où l'on constata une fracture de côte et une contusion du thorax.

***

Un emballeur, Jean-Louis Bonnet, âgé de 55 ans, en marchant à reculons, est tombé dans une caisse.

Relevé par ses camarades de travail, il a été admis à l'Hôtel-Dieu où l'on a constaté *une plaie au coude*.

Une série de vols importants. — Depuis quelques jours, de nombreux vols importants se commettent dans notre ville avec une audace vraiment incroyable.

Après celui de la rue Daubenton, voici ceux de la rue de la Fosse aux Chênes et de la rue Pauvrée.

Ces audacieux malfaiteurs sont des plus adroits.

Voici leur système d'opération : L'un ou l'autre de la bande s'enquiert des habitudes des locataires de la maison qu'ils ont choisie pour commettre leurs méfaits la nuit, puis fait un signe quelconque sur la persienne, à l'endroit communiquant avec le crochet fermant la fenêtre.

La nuit il leur suffit de retrouver la marque faite et un trou percé dans le volet ; une pesée faite avec un crochet suffit pour pénétrer dans la maison.

C'est ainsi qu'ils ont agi chez M. Georges Catteau, dans la nuit de mercredi à jeudi, et chez Mme Lefebvre, rue Pauvrée, 31.

Avant de pénétrer chez M. Georges Catteau ils ont d'abord essayé chez M. Wibaux-Mulliez, mais le crochet fermant la fenêtre était consolidé par une plaque de fer, on ne pouvait donc l'ouvrir.

Chez M. Georges Catteau, ils furent plus heureux. Après avoir ouvert la fenêtre ils jetèrent sur le parquet un pot de fleurs, placé sur l'appui.

Pour plus de sûreté en cas d'alarme, les voleurs ouvrirent une porte donnant sur le vestibule et permettant ainsi d'entendre le bruit qui se faisait à l'étage.

Il était alors environ deux heures du matin M. G. Catteau était rentré depuis une heure et n'avait rien remarqué d'anormal.

La dame ayant entendu du bruit crut que c'était un de ses enfants qui se trouvait indisposé. Elle se rendit dans la chambre de son fils, mais voyant celui-ci endormi elle retourna dans son appartement. C'est à ce moment que les voleurs auront été dérangés, car ils ont abandonné sur une table plusieurs couverts en argent.

Néanmoins ils se sont enfuis en emportant une cafetière,en argent massif,un sucrier et un huilier également en argent, le tout d'une valeur de 3000 francs.

M. G. Catteau a porté plainte et d'actives recherches sont faites pour retrouver les traces des malfaiteurs.

Ce qui fait supposer que c'est de la même façon qu'ils ont agi rue Pauvrée, chez Mme Lefebvre, au bureau des contributions indirectes, *c'est que là aussi les lames de la persienne ont été enlevées.*

Une pesée a été opérée sur la fenêtre et les malfaiteurs sont ainsi entrés dans le bureau, mais ils ont été moins heureux que chez G. Catteau ; ils ont ouvert et fouillé les pupitres, mais ils n'ont trouvé que cinquante centimes.

Mme Lefebvre ni les voisins n'ont absolument rien entendu.

TOURCOING

Servante infidèle. — Les époux Noblecourt, cafetiers, rue de la Gare, avaient comme servante, une fille du nom de Marie Maluingue, âgée de 21 ans, originaire de Heuchin (Pas-de-Calais).

Cette fille qui quittait son service avant-hier avait fait ses paquets, elle allait partir au moment où Mme Noblecourt s'aperçut que sa servante avait pris subitement un embonpoint excessif. Se doutant qu'elle avait caché sur elle des objets lui appartenant, elle envoya chercher le gendarme de planton à la Gare. La gaillarde dût se déshabiller sommairement et l'on trouva cachés sous ses vêtements : deux chemises, un jupon, une camisole, deux serviettes, un tablier en mérinos noir, deux mouchoirs, enfin deux paquets de cigares, le tout d'une valeur de 22 fr.

La servante infidèle a été aussitôt mise en état d'arrestation.

Les époux Noblecourt n'ont pas de chance avec leurs servantes, il y a un an ou deux une autre fille à leur service, enleva les bijoux de sa patronne.

Chûte dans le canal. — Le nommé Jean Vergelme, âgé de 64 ans, bourrelier, demeurant à Roubaix, rue d'Italie, passait mercredi soir vers 5 h. 1/2, sur les rives du canal de Roubaix à la hauteur du pont du Fresnoy.

Il était chaussé de sabot, et tout-à-coup il glissa sur la terre détrempée par la pluie et tomba à l'eau.

Fort heureusement, deux personnes, MM. Henri Dujardin, demeurant au Blanc-Seau, et Henri Florin, de Roubaix, furent témoins de cet accident et s'empressèrent de porter secours à la victime, qu'ils parvinrent à l'aide d'une corde à sortir de l'eau.

M. Vergelme, après avoir reçu des soins chez M. Delattre, a été reconduit à son domicile.

Caisse de liquidation de Tourcoing. — Par décision du conseil d'administration, à partir du 1er février, les filières de laine d'Australie de 5,000 kilos peuvent être traitées au marché à terme de Tourcoing, sur les types de Reims.

Type A. qualité courante à chaîne.
Type B. qualité courante, bonne moyenne à trame.
Type C. qualité secondaire à trame.

Le Directeur,
DUMORTIER-PRUVOST.

LILLE

Chronique Théâtrale

Paul et Virginie. — L'opéra de Victor Massé, en 3 actes et 6 tableaux, qui a été repris hier soir sur notre scène, après en avoir été tenu éloigné pendant plusieurs années, fut joué pour la première fois en 1876, au second Lyrique, sous la direction de M. Albert Vizentini. L'interprétation réunissait les noms aimés du public, de Capoul, de Melchissédec, de Bouhy, de Mmes Cécile Ritter, Engalli, Sallard et Téoni. L'ouvrage obtint un succès qui dépassa la centième représentation mais ne réussit pas à sauver une entreprise qui avait à lutter avec ses seules ressources contre les fortes subventions accordées par l'Etat à l'Opéra et à l'Opéra-Comique.

Repris à la Gaité, deux ans plus tard, lorsque MM. Martinet, de Rouville et Husson tentèrent une résurrection de l'ancien théâtre Lyrique, *Paul et Virginie* parcourut encore une brillante carrière, puis ce fut fini, Paris n'entendit plus cette jolie partition qui méritait cependant une meilleure fortune.

Ce n'est point une œuvre transendante, Massé avait peu de dispositions pour la musique scientifique, mais il avait du charme, du sentiment, une grande abondance mélodique et sa partition préférée pouvait garder sa place au répertoire avec beaucoup plus de raison que nombre de fadaises fossiles qu'on y conserve. On n'y retrouve peut-être pas les combinaisons harmoniques, les recherches heureuses de timbres originaux et de couleur qu'on demande à la musique moderne, mais on ne tient pas suffisamment compte à notre avis, des qualités très réelles et bien françaises qu'elle renferme, de sa clarté parfaite, de la simplicité souvent élevée et toujours facile avec laquelle la mélodie jaillit et se développe sans effort, enfin de l'inspiration tendre et délicate qui traduit à la scène le sentimentalisme un peu mièvre de Bernardin de Saint-Pierre. Si le musicien s'est montré inférieur au poëte, ce n'est pas, croyons-nous, dans l'expression des mouvements du cœur mais lorsqu'il a voulu aborder la description des grandes harmonies de la nature, en quelques lignes Bernardin de Saint-Pierre a tracé d'un pinceau magistral et sûr des tableaux merveilleux où la terre et le ciel déroulent toutes leurs forces et toutes leurs splendeurs, Massé s'est contenté, à l'aide de procédés qui nous paraissent aujourd'hui bien primitifs, d'indiquer quelques effets généraux sans comprendre et sans pénétrer la vie intime de la nature, les voix multiples de la mer et de la forêt ne lui ont das révélé grand chose.

A une époque où les admirables préludes de *Tristan et d'Yseult* commencent à être familiers au public, l'entr'acte du deuxième acte de *Paul et Virginie* intitulé la Forêt et qui, dans l'esprit de Massé,était certainement une composition symphonique capitale, cet entracte ne nous parle plus qu'une langue banale et sans grandeur.

Mais si l'on se reporte à une trentaine d'années en arrière, si l'on se souvient du cercle étroit dans lequel était alors enfermée notre musique scénique, on reconnaîtra que la partition de Massé marque une tentative intéressante.

Quand Félicien David passait avec le *Désert* et *Lalla Roukh* pour le chef de l'école symphonique et des coloristes, Massé pouvait croire sans fausse vanité que ses compositions étaient dignes à ce double point de vue de l'attention publique.

C'est à ces temps qui paraissent maintenant si éloignés de nous que remontent en effet les premières pages de *Paul et Virginie*, cette partition inspirée par Cécile Ritter pour laquelle le compositeur avait une affection touchante et paternelle, naquit avec elle, grandit avec elle, et ne fut jouée que le jour où la gracieuse artiste put assumer la responsabilité du rôle principal.

Quand un enfant vient au monde dans nos campagnes, on plante quelquefois un rosier ou un pommier, l'arbuste pousse en même temps que le petit être et sa floraison parfumée l'accompagne dans la vie comme un souvenir délicat et poétique de la tendresse et de l'affection attentive de ceux qui vous aimèrent.

Lorsque Cécile Ritter vit le jour, Massé qui n'avait sans doute qu'une médiocre confiance dans la durée des fleurs, préféra associer cette chère destinée à celle de l'une de ses œuvres et il ne voulut parmi les poèmes que la littérature mettait à sa disposition, que celui qui racontait les douces émotions d'une idylle pure et touchante comme un cœur de jeune vierge.

Le compositeur eût ce rare bonheur de pouvoir assister, lui vivant, à la réalisation de son rêve, Mlle Ritter créa *Virginie*, avec un succès qui n'a pas été surpassé, elle en fit

Une création idéale, réunissant à la fois le charme, la candeur naïve et un peu extatique de la jeune fille à la passion chaude et colorée d'une enfant des tropiques,

L'interprétation qu'on nous offrait hier soir était sensiblement meilleure et plus homogène que celles auxquelles on nous a habitués depuis le commencement de la saison. Bien des côtés de la partition restent encore dans l'ombre mais enfin telle qu'on nous l'a faite entendre on peut s'en rendre compte et en apprécier les beautés et même quelques unes des faiblesses, en ce qui me concerne je ne l'ai pas mieux entendue jouer en province et je ne pensepas que Mlle Naudont on rappelait hier le souvenir y ait été supérieure à Mlle Salambiani.

Notre chanteuse légère toujours un peu froide et sans grande émotion intérieure a fort bien chanté le final du grand duo d'amour du second acte et l'allegro final de l'air du deuxième tableau du second acte. Après un point d'orgue avec la flûte, qui nous a surpris, car il n'est ni dans la partition ni dans les traditions, mais qui ne nous a point déplu car il a été bien exécuté, elle a obtenu une double salve d'applaudissements.

Nous regrettons qu'elle n'ait pas mis plus de nuances et d'oppositions dans son rôle en général et en particulier dans l'invocation ; « Pardonnez-lui » qui manquait complètement de demi-teintes. Même observation en ce qui concerne le serment : « Par le ciel qui m'entend » dont l'effet final aurait été bien plus considérable s'il s'était développé dans un grand *crescendo*. Sauf ces observations le rôle nous paraît devoir convenir à Mlle Salambiani et nous sommes convaincus qu'elle y obtiendrait de légitimes succès si, le travaillant davantage, elle voulait bien en tenir compte.

Mme Flavigny-Thomas, 1re dugazon, remplissait hier le rôle de *Meala* qui fut créé par Mme Engally, la plus belle voix de contralto *qu'il y ait eu en France depuis un demi-siècle*, c'est assez dire que Mme Flavigny-Thomas avait une lourde responsabilité, elle l'a vaillamment supportée et a donné un caractère énergique et puissamment dramatique à ce personnage de négresse sauvage et dévouée.

Toute sa partie très étudiée, a été parfaitement homogène, le rôle bien posé depuis les premières mesures jusqu'aux dernières a été rendu avec une sincérité artistique qu'il faut louer,car il est ingrat et selon une expression consacrée « porte » peu sur le public. A noter l'intelligence musicale et le sentiment avec lequel elle a chanté la *Berceuse* du 2e acte et la chanson créole du cinquième tableau.

M. Maillan, qui se ménageait évidemment pour atteindre la fin de l'ouvrage, après quelques faiblesses au début s'est relevé aux derniers tableaux.

Nous nous demandons pourquoi, par exemple, il a coupé dans l'*air de la lettre*, cinq pages au moins qui renferment la mélodie la plus fraiche et la plus délicate. Ce que ce pauvre Massé l'aurait maudit !... La phrase « C'est là ou j'ai laissé mon cœur » était sa phrase de prédilection. C'est une de celles que M. Maillan supprime.

M. Barbe nous a donné une bonne figure de vieux nègre familial et sympathique, il a dit avec rondeur tout son premier acte et a su s'y faire justement applaudir.

M. Stamler a été bien sec et bien anguleux dans le farouche Ste-Croix dont il n'a pas traduit le côté original.

L'orchestre a fait lui aussi quelques coupures, notamment la moitié de l'entr'acte : *La Forêt*, commencé seulement à l'*andante*. Cette suppression ne s'explique guère car sens l'*Allegro vivace* qui le prépare, l'andante ne fait plus aucun effet et n'a plus de raison d'être. La plupart des mouvements sont beaucoup trop lents, la salle était sur le point d'être plongée dans un profond sommeil après la fin du premier tableau, même observation pour ce duo du même tableau qui doit être un véritable babillage de jeunes amoureux heureux.

Malgré ces restrictions qui ne reposent d'ailleurs que sur des détails, cette représentation a été la meilleure de l'année, elle mérite d'attirer le public au théâtre où nos concitoyens seront heureux de trouver une interprétation *qui, à bien des points de vue est des plus satisfaisantes.*

A.

Tentative de suicide. — Mercredi soir, vers onze heures, un jeune homme se présentait au commissariat de police du 2me arrondissement, muni d'un billet du docteur Derode, ordonnant le transfert à l'hôpital Saint-Sauveur du nommé Couraud-Gentil. Ce dernier, qui est âgé de 45 ans, est un ouvrier carrossier, marié et père de cinq enfants, demeurant rue des Pénitentes, 21. A ce qu'il paraît, le malheureux était atteint, depuis longtemps déjà, de la monomanie du suicide et d'après les renseignements que nous avons pu recueillir, l'abus de l'alcool n'était pas étranger à cette terrible disposition.

Avant-hier, Couraud avait essayé de se pendre à l'aide d'une corde qu'il avait attachée au pied de son lit. Sa femme arriva heureusement à temps pour l'empêcher de mettre son funeste projet à exécution,

Quelques heures après, le possédé réussit à se procurer un flacon de sel d'oseille dont il absorba le contenu. Immédiatement, il se tordit dans d'affreuses souffrances et fut pris de vomissements. Le docteur Derode lui administra un remède énergique et à son arrivée à l'hôpital, le désespéré était déjà hors de danger.

Couraud aura besoin d'être surveillé d'une façon spéciale lorsque son état permettra sa mise en liberté.

Accidents. — Mercredi dernier, un cocher au service de M. Van Mausart, le loueur de voitures bien connu de la rue d'Angleterre, a été victime d'un accident qui aurait pu lui coûter la vie.

Il procédait, dans une écurie, au pansement de ses chevaux, lorsqu'il reçut de l'un d'eux, un coup de pied en pleine poitrine.

Le docteur Baltus, qui a donné les premiers soins au blessé, l'a fait admettre d'urgence à l'hôpital de la Charité.

La victime est un nommé Arthur Dujardin, âgé de 29 ans, demeurant rue d'Arras. Son état n'inspire aucune inquiétude.

— Paul Gérardy, 38 ans, homme de peine à l'usine de Fives, a eu le mollet gauche déchiré par la chute d'une barre de fer. La blessure n'est pas grave.

— Mme Gérard, 38 ans, de la rue de la Clef, 20, est tombée du *car C*, près de la porte de Paris et s'est fait une blessure peu grave à la tête.

Commencement d'incendie. — Hier, vers deux heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est déclaré à la maison porte numéro 2 de la rue Ban-de-Wedde, dans une chambre du second étage, située sur le devant et occupée par un ouvrier ébéniste, du nom de Charles Vandestraete. Aussitôt l'alarme donnée, les pompiers du poste de la rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, sont accourus sur les lieux, mais leur concours a été inutile car le feu avait été rapidement éteint, à l'aide de quelques seaux d'eau.

Les dégâts sont insignifiants, car on les évalue à une trentaine de francs environ. Le manteau de la cheminée a, seul, été endommagé.

La cause de ce commencement d'incendie est attribuée à un vice de construction de bâtiment. Le feu, en tous cas, aurait pris naissance dans la cheminée.

LE NORD

LE CRIME DE COUTICHES

L'individu qui sur certains indices et d'après la rumeur publique, avait été arrêté à Flines-lez-Raches comme pouvant être l'auteur de l'assassinat de Constantin Leleu à Coutiches, le sieur Jean-Baptiste-Rocq, dit Têteur, a été mis en liberté, aucune charge n'ayant pu être relevée contre lui.

AVESNES

L'INCENDIE DE VIEUX-RENG

(Nouveaux détails)

Les dégât causés par l'incendie de Vieux-Reng, dont nous avons parlé dernièrement s'élèvent à 54.000 francs environ ; il y a heureusement des assurances.

Le feu a pris vers onze heures du soir dans une meule de paille, appartenant à M. Landrecies. Un vent violent lui a fait gagner les habitations voisines distantes de 25 mètres seulement.

Comme nous l'avons dit, seize bâtiments, tant maisons que granges et étables ont été brûlés ; la maison du maire a presque entièrement été détruite.

Les pompes de Vieux-Reng, de Villers-sire-Nicole et de Grand-Reng (Belgique), arrivées presque aussitôt sur les lieux, n'ont pu que préserver trois des principales fermes. La tempête rendait tous secours impuissants.

La malheureuse victime dont nous avons parlé est la nommée Catherine Molle, veuve Libert, âgée de 73 ans. Cette femme, qui, la première, avait donné l'alarme, est imprudemment rentrée chez elle ; on l'a retrouvée, après l'incendie dans sa cave, où elle est morte asphyxiée ; les médecins n'ont constaté sur elle aucune trace de brûlure.

La cause du sinistre est inconnue ; on n'a vu personne de suspect auprès de la meule où le feu a pris, mais on croit à la malveillance : à différentes reprises des commencements *d'incendie ont été constatés chez* M. Landrecies, dont la maison a brûlé la première.

Après une première enquête de M. le juge de paix, une instruction a été ouverte par le parquet.

Un certain nombre de victimes se trouvent sans asile ; des malheureux ont vu tout leur avoir détruit et n'ont même plus un vêtement. Aussitôt informé, M. le sous-préfet d'Avesnes, qui présidait à Maubeuge aux opérations du tirage au sort, a télégraphié à M. le préfet et s'est rendu avec M. Seulfort, conseiller général, dans la commune de Vieux-Reng, où il a remis au maire 500 fr. à titre de premier secours.

DUNKERQUE

Accident de voiture. — Hier soir à 11 heures 1/2, le sieur Ernest Dercle, âgé de 50 ans, domestique chez M. Messemaular, brasseur, entrait en ville, par la porte de Bourbourg, avec une voiture attelée à un cheval. En route, un ami du conducteur, le sieur Bart était monté également dans la voiture. Le véhicule trébucha contre le garde-corps et versa en projetant violemment Dercle et Bart, qui ont été gravement contusionnés au visage. Le cheval dont les traits s'étaient brisés se rendit, seul à l'écurie. Les deux blessés ont été relevés et ont reçu les soins du docteur Villette. Bart, qui était de Spyeker a été conduit à son domicile. Et Dercle, qui habitait en ville, a été conduit chez lui où on l'a pansé. *La voiture qui était restée en détresse sur la* route a été remisée quelques heures après.

Autres accidents. — A cinq heures du soir, R. Bodel, âgé de 30 ans, employé comme homme de peine, chez MM. Marchand frères, demeurant à Armbouts-Cappel, a dû être admis à l'hôpital. Cet ouvrier avait eu le bout du doigt majeur écrasé par la chute d'une pièce de fer.

— Un artilleur, le M. Gustave B..., qui passait hier soir, au pas gymnastique dans la rue du Quai, avec les hommes de sa batterie, fut subitement pris d'un malaise et tomba sur le trottoir, en face de la maison Chicherot.

M. le docteur Herbart lui donna ses soins et le soldat remis, pût un moment plus tard regagner la caserne.

Arrestations. — Deux marins étrangers qui se battaient hier soir, à six heures, ruelle aux Pommes, chez Mme Debrae, où ils avaient brisé des carreaux, ont été coffrés au dépôt de la sûreté.

Un déserteur. — Un marin français, nommé François, né à Lorient, s'est présenté au bureau central de police pour obtenir un gîte.

Là, il a déclaré avoir déserté en 1881 du 3 mâts français « Antonio ». Il a été maintenu à la disposition de l'autorité maritime.

Les voleurs de charbon. — Chaque jour,de nouveaux sujets se font pincer à voler du charbon au *bassin de la marine, au préjudice de M. Vantroyen,* négociant.

Albert Blavet, âgé de 13 ans, demeurant à Saint-Pol sur-Mer, et Emile Tange, 19 ans, demeurant rue des Passerolles, sont les derniers qui complètent la collection.

Arrestation des voleurs de vin. — L'enquête relative au vol du fut de vin blanc, dehors la voiture à bras de M. Catrice, qui stationnait un moment rue des bassins dans la soirée du 23 courant a amené l'arrestation des nommés Arthur Maynier, journalier, âgé de 18 ans, Auguste de Westeel, âgé de 18 ans, et Eugène Voyez, 18 ans.

Ces individus avaient bu le contenu et jeté le fut dans le canal de Bergues.

Gravelines. — *Bal de Société.* — Dimanche dernier, la société de Gymnastique a donné son bal anniversaire dans son local. au salon de l'hôtel des Messageries.

Malgré la maladie d'Influenza qui règne dans notre ville comme ailleurs, un grand nombre d'invités s'y trouvaient réunis. La salle était décorée avec un goût exquis, chacun s'y est parfaitement amusé, et la bonne tenue et l'ordre y ont régné jusqu'à la fin. Car, grâce à l'organisation soignée des chefs, cette soirée est signalée chaque année comme étant une soirée remarquable.

Vol. — Les nommés A. V., menuisier, et C. Fl., plafonneur, tous deux résidant en cette ville, viennent d'être arrêtés en flagrant délit de vol de vins et de liqueurs, commis au préjudice d'une cabaretière de la ville.

Une perquisition opérée au domicile de V. a fait découvrir trois bouteilles de Champagne, deux litres de vermouth et deux bouteilles de vin ordinaire. Ces individus ont été trouvés quelques instants après le vol en état d'ivresse.

C'est pendant que la cabaretière était occupée aux *soins de son ménage que ces individus s'introduisaient* dans la cave et enlevaient le vin, qu'ils portaient ensuite chez V., ce qui fut répété à plusieurs reprises ; malheureusement pour lui, le nommé C. Fl. ayant trébuché dans la cave, tomba sur un tas de bouteilles et le bruit de sa chute donna l'éveil à la cabaretière qui le surprit tombé près d'un caveau.

Arrestation. — Arrestation du nommé Frédéric Ranson, ouvrier tailleur, ayant demeuré à Calais, lequel n'a pas travaillé depuis plusieurs mois et n'a pas de domicile ni moyen d'existence et qui se trouvait en état de vagabondage.

PAS-DE-CALAIS

TERRIBLE ACCIDENT A COURRIÈRES

Un terrible accident est arrivé lundi dernier vers dix heures du matin, aux fours à potasse du pont de Courrières.

Un ouvrier employé depuis six semaines seulement dans cette usine, René Legersie, 23 ans, originaire de Morbecque, a commis l'imprudence d'introduire dans un four où la potasse était en ébullition un grattoir en fer sans avoir pris la précaution de le chauffer à l'avance. Une explosion s'est produite et le malheureux ouvrier a été très grièvement brûlé. Transporté à l'hospice de Carvin, il y est mort mardi vers onze heures du matin, après avoir enduré d'atroces souffrances.

Bruay. — Un ouvrier mineur de la fosse N° 3, Brevière, âgé de 26 ans, a eu l'épaule gauche fracturée en travaillant conché sur le côté droit, au fond de la fosse N° 6. Il ne pourra pas travailler avant 4 mois.

Béthune. — On nous signale l'arrestation d'un nommé François Hennion, 21 ans, demeurant à Oignies. Cet individu étant venu tirer au sort à Béthune, en étant ivre, frappa violemment un *vieillard qui vendait des rubans* à la porte de la Mairie, sur la Grande-Place. Il fut emmené non sans peine au violon, après avoir frappé le garde-champêtre de Chocques et arraché plusieurs boutons à la capote de l'agent Rogiau.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

UNE AGRESSION A RONCQ

Le 7 juillet dernier, M. Verleyen, tisserand à Reckem, se trouvait vers dix heures du soir